



sécurité, continuité et confort du réseau

INTRODUCTION

PRESENTATION DE L'ETUDE

Le plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) de la commune de Puplinge est un document à part entière élaboré à la suite du Plan directeur communal.

L'augmentation constante des nuisances liées au trafic motorisé oblige les autorités à encourager le report modal. Pour ce faire, le réseau des chemins piétons doit impérativement assurer sécurité, continuité et confort.

La loi d'application cantonale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (L 1 60, adoptée en 1998) définit la procédure pour l'établissement d'un PDCP. Ce plan vise à faciliter les déplacements piétons quotidiens en assurant leur sécurité et en garantissant l'accès public à un réseau attrayant et confortable.

Comme stipulé dans la loi (L 1 60, art. 4), le plan indique:

- les chemins existants;
- le tracé de ceux dont la création est souhaitable;
- les traversées piétonnes à réaménager;
- des propositions de mesures de circulation favorisant la liberté de déplacement des piétons.

Le périmètre de l'étude comprend le territoire urbanisé de la commune de Puplinge.

PRESENTATION DES DOCUMENTS

Le plan directeur des chemins pour piétons est composé de deux documents:

- le rapport d'étude comprenant notamment les mesures de mise en œuvre,
- le plan directeur des chemins pour piétons, échelle 1:5'000.

Le plan directeur des chemins pour piétons est établi à l'échelle 1:5'000, sur la base du fond cadastral transmis aux mandataires par les SITG en janvier 2006.

Le rapport d'étude compte quatre chapitres: l'introduction, l'état des lieux, le diagnostic, les mesures d'aménagement.

L'objectif est de transmettre à la commune un outil de gestion qui lui permette de prendre les décisions adéquates en faveur des piétons sur son territoire.

COMPOSITION DU GROUPE DE SUIVI

COMMUNE DE PUPLINGE

Michel Pitteloud, maire.

Gilles Marti, adjoint.

Patrick Arter, secrétaire général.

Lucas Luisoni, président de la commission d'aménagement.

MIDARCHITECTURE

Mical Mercier Oulevey, MIDarchitecture, architecte EPF.

Muriel Zimmermann, MIDarchitecture, architecte EPF.

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
OFFICE DU PATRIMOINE ET DES SITES
Commission des monuments, de la nature et des sites
Groupe "Etudes d'aménagement"

**Plan directeur
de quartier**

PUPLINGE - projet de plan directeur de chemins pour piétons

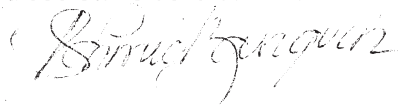
Etude juillet 2009

Libellé du préavis :

La commission prend connaissance du rapport d'étude de juillet 2009 et du plan directeur et fait les remarques suivantes :

- le plan devrait figurer les points de vue remarquable et proposer la création de petits espaces de détente avec un banc permettant des profiter de dégagements exceptionnels;
- l'espace de récupération sis sur la parcelle 147 doit être mentionné.
- le chemin qui longe le Foron de la douane de Mon-Idee à Cara ne doit pas être interrompu à la douane de Cornière, prévoir la création d'un chemin sur la parcelle de la Confédération. ce cheminement doit être accompagné d'une structure végétale inscrite au cadastre forestier.
- le chemin Vicinal (parcelle 1555) au lieu-dit les Dardelles est relevé comme voie historique d'importance locale avec substance (IVS-GE 347); la présence de ce chemin mériterait d'être mentionnée sur le plan même si aujourd'hui il est cultivé.

Visa du secrétaire de la commission



Genève, le 7 septembre 2009
712.ISB.tds
(réf. I. Schmid Bourquin, ☎ 022.546.61.05)

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

COMMISSION D'URBANISME

DOSSIER : PDCP de Puplinge - mand. MID architecture

Demande de complément

En préambule, la commission souligne les qualités de cette étude bien structurée, illustrée et documentée. Elle relève la pertinence des volets "inventaire" et "diagnostic" et les liens cohérents que ce document entretient avec le plan directeur communal. En revanche, elle constate que les mesures d'aménagement ignorent plusieurs enjeux importants en matière de développement territorial, or un plan directeur communal pour les piétons peut difficilement être conçu isolément du contexte, ne serait-ce que parce que, par définition, un réseau de cheminements présuppose une certaine continuité.

La commission souhaite des compléments sur les points suivants :

Liaisons intercommunales

La commission rappelle que la commune de Puplinge non seulement jouxte le périmètre d'urbanisation des Communaux d'Ambilly, mais qu'elle en faisait partie : PAC MICA (périmètre d'aménagement coordonné Mon-Ideé-Communaux d'Ambilly). Or, le plan localisé de quartier n° 29'743 (dit "MICA") prévoit, conformément au masterplan, un mail central irriguant de nouveaux quartiers d'habitations, soit à court et moyen termes plusieurs centaines de logements. Ce mail vient se greffer perpendiculairement à la route de Mon-Ideé, limite avec la commune de Puplinge. Il semble judicieux de le prolonger par un cheminement piétonnier et cycliste en direction du centre de Puplinge. D'une part, la commission souligne que le développement de MICA sera accompagné par la création d'équipements et de commerces, mais aussi qu'il accueillera une ligne de bus à cadence urbaine, étoffant l'offre pour les usagers de Puplinge. D'autre part, un PDCP doit non seulement améliorer la situation existante, mais encore avoir une vision prospective et incitative. En l'occurrence, il s'agira d'accueillir ce nouveau flux de piétons.

De même, la commission souligne que le centre du village se trouve à un kilomètre seulement de la gare d'Annemasse. Celle-ci constitue l'une des haltes de la liaison RER Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et Puplinge se situe dans le rayon d'attraction de ce futur pôle régional (voir le projet de l'agglomération et le PACA Genève-Eaux-Vives-Annemasse). La commission recommande de valoriser cette liaison en créant un "chemin de la gare", qui lui semble particulièrement pertinent dans la perspective de promouvoir la mobilité douce et favoriser les transports collectifs (compléter la fiche thématique "Continuité et connexion", rapport, p. 40 et suite). Un autre enjeu en matière de liaison piétonne réside dans le lien avec le complexe de Belle-Ideé, qui représente un pôle d'activité important - 6'000 emplois environ, à moyen terme -, des équipements sportifs - terrains de football - et une promenade le long de la Seymaz. Il s'agira d'indiquer une prolongation du chemin bordant cette rivière et de le mettre en valeur en indiquant qu'il accompagne une pénétrante de verdure (voir PDCant, fiche 3.05), à l'instar de la promenade longeant les rives du Foron, se poursuivant sur la commune de Thônex.

Confort et praticabilité

La commission rappelle la spécificité du territoire cantonal qui, d'une part, offre une vaste zone agricole - proportionnellement à sa surface globale - et, d'autre part, se caractérise comme une zone certes productive, mais aussi récréative, accueillant les citoyens. Il s'agit par conséquent d'une agriculture "urbaine" plutôt qu'une zone rurale, parcourue par un maillage vert, magnifique charpente paysagère désignée comme "surfaces publiques ou sites à classer" dans le plan directeur régional élaboré par l'équipe d'architectes-urbanistes de Bodmer et Braillard, en 1936. La commission trouve très intéressante la proposition consistant à renforcer ce maillage, soit en dédoublant le tracé des voiries routières - comme le long de la route de Presinge -, soit en requalifiant des chemins existants - ou en les prolongeant -, avec un revêtement stabilisé perméable. Ces aménagements, impliquant une emprise sur les terrains agricoles, devraient être considérés comme répondant aux besoins prépondérants de la population et réalisés en concertation avec les agriculteurs.

VISA DE LA SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION : *G. Tacchini*

GROUPE "AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE"

EXAMINÉ LE : 12.11.2009

PRÉAVIS ENTÉRINÉ LE : 17.12.2009

